

Peine capitale

... lieu à un moment fixé par les leaders de la Chambre, étant entendu que ce moment soit dans la semaine suivant la demande de vote.

Monsieur le président, je ne vois rien dans la motion de vendredi qui rescinde cette motion du 29 juin. Donc, je ne vois pas comment on peut décider maintenant de tenir un vote. Il doit y avoir une négociation entre les leaders de la Chambre. Si les leaders des divers partis s'entendent et si le vote a lieu dans 10 minutes, c'est bien, mais, à mon avis, on doit suivre les dispositions de la résolution du 29 juin qui n'a pas été rescindée. C'est la Chambre qui l'a adoptée, et je ne vois absolument pas vers quoi cette discussion se dirige maintenant.

[Traduction]

M. Condon: Monsieur l'Orateur, il semble que j'aie causé une certaine consternation avec la motion que j'ai proposée et qui a été appuyée par le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) ce matin. Je tiens à assurer la Chambre que mon intention n'était d'embarrasser ni les leaders de la Chambre, ni les députés. Ma motion a été inspirée par mes propres sentiments, et j'ai pensé qu'elle était nécessaire, car je tiens à défendre l'intérêt de ma circonscription de Middlesex-London-Lambton. Je suis parti du principe que le vote aurait lieu mercredi prochain, comme il a été indiqué dans un ordre précédent. Je m'en remets à vous, monsieur l'Orateur, mais je voulais présenter mon point de vue. Quand le vote aura lieu, je préférerais—et je suis sûr que le député de Norfolk-Haldimand est d'accord avec moi là-dessus—que tous les députés de la Chambre puissent exprimer leur opinion.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Monsieur l'Orateur, si je tiens à intervenir, c'est que j'ai mis la Chambre en garde sur la question de remettre tous les votes à une date précise. Je pensais alors que c'était une erreur et le député, que ses intentions soient bien reçues par la Chambre ou non, l'a bien fait remarquer. La Chambre doit délibérer et ensuite ses membres doivent se lever et voter par appel nominal à la fin du débat.

● (1700)

Si je comprends bien, le débat sur l'amendement est terminé, mais non celui sur le bill. Le débat en troisième lecture peut se poursuivre. Je ne suis pas intervenu dans le débat en troisième lecture, et je suis persuadé que d'autres députés ont l'intention d'intervenir, mais l'ordre déposé le 9 juillet stipule que si—et ce «si» est un mot capital—le débat n'est pas terminé le vote aura lieu mercredi. Je soutiens, Votre Honneur, que vous avez le choix entre trois solutions: déclarer qu'il est 6 heures et permettre aux leaders de la Chambre de se réunir; mettre l'amendement aux voix mercredi; ou enfin, avoir un scrutin sur l'amendement maintenant.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): A titre de comotionnaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'il soit parfaitement clair que nous n'avons pas proposé la motion par ruse. Nous estimions que le bill C-84 devrait être remis—que la loi sur la peine capitale soit en vigueur pendant les jeux olympiques—et cela, nous l'avons souligné à maintes reprises au cours du débat.

Cela dit, et sans avoir entendu tous les arguments qu'on vient de présenter, j'ai supposé que le vote aurait lieu mercredi après-midi comme l'indique l'ordre dont la Chambre est saisie. Je tiens tout simplement à ce qu'on me comprenne bien. Peu m'importe vraiment quand le vote

[M. Lachance.]

aura lieu mais, pour être juste envers tous, il me semble qu'il devrait avoir lieu mercredi.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en toute honnêteté, il suffit de savoir si la dernière motion présentée vendredi dernier peut changer quelque chose à la motion présentée par le leader du gouvernement le 29 juin. Si la motion présentée par le gouvernement le 29 juin, laquelle reflétait les idées des leaders de la Chambre, si cette motion-là tient, je pense que nous devons attendre à mercredi pour procéder au vote. Mais si cette motion-là du 29 juin, qui a été préparée par les leaders de la Chambre, ne tient pas, parce que la motion de vendredi dernier la rescinde en quelque sorte, à ce moment-là, c'est à vous de trancher la question et de décider si on doit voter mercredi ou aujourd'hui. Si cette motion-là tient parce que chaque motion d'amendement doit être votée et qu'il doit être décidé de la date du vote avec les leaders de la Chambre, à ce moment-là c'est à vous, monsieur l'Orateur, de trancher la question.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Je pense que les députés ont fait des interventions très intéressantes, bien que je doive dire qu'elles n'ont pas contribué à résoudre le problème. La Chambre est dans une situation difficile en ce moment. Le moment est venu de se prononcer sur la motion du député de Middlesex-London-Lambton (M. Condon), appuyé par le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles); et bien que les deux députés aient indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de compliquer les choses, la Présidence ne peut fonder sa décision sur leur intention, mais bien tenir compte de la situation dans laquelle la Chambre se trouve en ce moment.

[Français]

Pour autant que je sois en cause, pour répondre à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), je n'ai pas de difficulté avec les deux ordres qui ont été adoptés par la Chambre le 29 juin et le 9 juillet.

A mon avis, l'ordre du 9 juillet est tout simplement une application définie et un préavis donné aux honorables députés qui devaient se rendre dans leurs circonscriptions respectives, afin qu'ils sachent que le vote serait prévu. On aurait pu annoncer à la Chambre, tout simplement, qu'il y avait eu entente entre les leaders de la Chambre, mais on a voulu en faire un ordre supplémentaire. Dans un premier temps, il a été décidé que, selon un principe général, tous les votes qui auraient lieu à l'étape du rapport et de la troisième lecture du bill C-84, seraient tenus seulement après entente et détermination du moment par les leaders de la Chambre des divers partis.

L'ordre a été proposé par le président du Conseil privé (M. Sharp) vendredi dernier pour définir précisément alors que l'étape du rapport est franchie, que le ou les votes sur la troisième lecture auraient lieu le mercredi 14 juillet, immédiatement après la prière. Dans tout cela, il n'y a aucune contradiction.

La seule difficulté réside dans le fait qu'un amendement a été proposé par l'honorable député de Middlesex-London-Lambton (M. Condon), et que le débat s'est terminé sur l'amendement proposant de reporter la troisième lecture à trois mois. La Chambre se trouve placée dans une impasse actuellement. Je pense que le solliciteur général...